

ORIGINAL

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

SECRET RIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 84/038 du 11/01/84

portant promotion de Monsieur
MAKOUNDZI-WOLO Nestor en ser-
vice à l'Université Marien
NGOUABI, au titre de l'année
1983

SPE (I) *Mz*

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

C.E. *f*

RECT. UMNG. *M*

DGTFP *X*

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU l'Ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 du Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 62/130/MF du 29 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- VU le Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- VU le Décret 81/707 du 19 Octobre 1981 complétant l'article 2 du Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- VU l'arrêté 2087 du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 62/198 du 5-7-1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- VU le Décret 81/017 du 26-7-1981 relatif aux intérim des membres du Gouvernement ;

.../...

Vu le Décret 82/1167 du 10-12- 1982 portant reclassement et nomination de Monsieur MAKOUNDZI-WOLO Nestor en qualité de Maître-Assistant de 1ère classe en service à l'Université Marien NGUABI;

D E C R E T E :

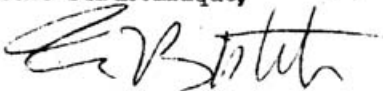
ARTICLE 1ER. - En application des dispositions de l'article 9 du Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 susvisé, Monsieur MAKOUNDZI-WOLO Nestor, Maître-Assistant de 1ère classe, 1er échelon, indice 1790 pour compter du 15 Octobre 1980 et qui remplit les conditions d'ancienneté exigées, est promu au 2ème échelon de son grade, indice 1900.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 15 Octobre 1982, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Pour le Ministre de l'Education Nationale
en mission,

P/I Le Ministre de la Culture, des Arts et
de la Recherche Scientifique,



-- J. B. TATI LOUTARD --

AMPLIATIONS/

PM/CAB
SGCM/BC
MEN/CAB
DAAF/Solde
DGTFP
UMNG
Intéressé
JORPC

1
1
2
3
3
20
1
1

BRAZZAVILLE, le 11 Janvier 1984

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

ITIHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-